



CAP
MÉTIER
Nouvelle-Aquitaine

Cap
sur
l'Essentiel

2022

L'EMPLOI ET LA
FORMATION DES
PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP
en Nouvelle-Aquitaine



Plus de
240 000 personnes
bénéficiant d'une
Reconnaissance de la
Qualité de Travailleur
Handicapé - [RQTH](#)

Soit **8,5 % des adultes**
de 20 à 59 ans.

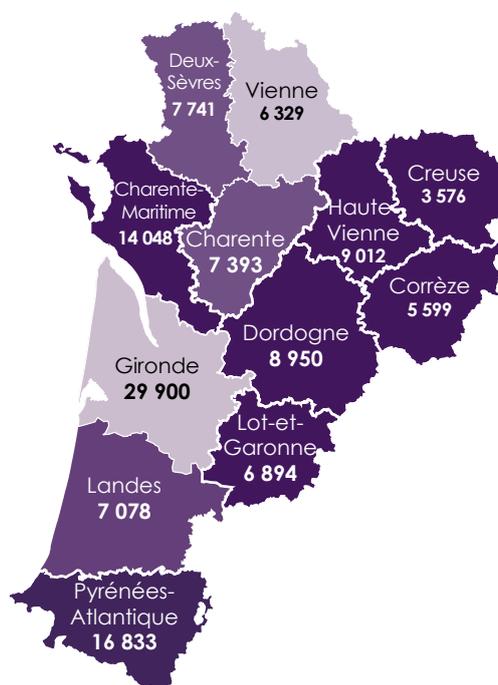
Entre 7,4 % en Gironde et
10,7 % en Charente

31 400 enfants
et adolescents
allocataires de l'Allocation
d'Éducation de l'Enfant
Handicapé - [AEEH](#)

Soit **24 allocataires**
pour 1000 habitants
de moins de 20 ans

De 17 ‰ en Vienne à
32 ‰ en Dordogne.

Les personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Plus de
123 000 bénéficiaires
de l'Allocation Adulte
Handicapé - [AAH](#)

Soit **38 allocataires pour**
1 000 habitants âgés de
20 à 64 ans (contre 33 ‰ en
France)

+ 11 % depuis 2016

Part du nb total d'allocataires
de l'AAH pour 1 000 habitants
de 20 à 64 ans



30 100

néo aquitains
reçoivent la Prestation
de Compensation du
Handicap - [PCH](#)

4 300

l'Allocation
Compensatrice pour
Tierce Personne - [ACTP](#)



Plus de **28 500 enfants ou adolescents en**
situation de handicap scolarisés en 2019-2020.

+ 6 % par rapport à la rentrée précédente.

Majoritairement troubles intellectuels ou cognitifs,
ou troubles psychiques.

Près de **500 personnes**, soit **1,7 %** d'apprentis
en situation de handicap.

Contre 1 % au niveau national.

Sources : CREAI Nouvelle-Aquitaine, Handidonnées données 2020 – Finiss 2020, CNAF, INSEE et MSA, MENJ DEPP 2020. Traitement Cap Métiers.



Les établissements et l'emploi en 2019

- Secteur privé



8 400 établissements privés assujettis à l'Obligation d'Emploi des travailleurs handicapés :

- 13 % couverts par un accord.
- 87 % emploient au moins un travailleur handicapé et 9 % versent une contribution financière à l'AGEFIPH.



40 000 travailleurs handicapés employés dans les établissements assujettis.

Un **taux d'emploi direct de 4,2 %**, contre 3,5 % au niveau national :

- Stable depuis 2017.
- Plus élevé : Landes, Gironde et Dordogne. En dessous de 4 % : Creuse et Pyrénées-Atlantiques.
- Croît avec la taille de l'établissement, plus élevé dans l'industrie et le tertiaire de bureau.

Le **taux d'emploi indirect *** varie peu, il est de **0,5 %** depuis 2017 (0,4 % au national).

** Pour répondre à son obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un établissement assujetti peut aussi recourir à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service, ou à l'accueil de stagiaires, autrement dit à de l'emploi indirect. Le recours à ces modalités est plafonné. Le nombre d'unités bénéficiaires associées à la sous-traitance ne peut excéder 50 % de l'obligation légale attendue pour chaque établissement et l'accueil de stagiaires handicapés est pris en compte dans la limite de 2 % de leur effectif*

Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine, extraction novembre 2021, données 2019.

Les caractéristiques des salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi



Pour les **BOETH**-Bénéficiaires de l'obligation d'emploi nouvellement embauchés : **35 % le sont en CDI, 37 % en CDD et 28 % en intérim ou autres modalités.**



Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont **nettement plus âgés** que l'ensemble des salariés : 52 % ont 50 ans ou plus.



La **part des ouvriers et des employés est plus élevée** que pour l'ensemble des salariés.



Les travailleurs handicapés exercent **nettement plus fréquemment leur activité à temps partiel.**



Les établissements et l'emploi en 2019 - Secteur public*



1 280 employeurs publics assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- 75 % dans la fonction publique territoriale, 20 % dans la fonction publique hospitalière, 5 % dans la fonction publique d'Etat.
- 26 % des établissements versent une contribution, 47 % atteignent les 6 % par l'emploi de BOE et 53 % recourent aux dépenses déductibles.



17 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés par les employeurs assujettis.

Un **taux d'emploi direct de 6,2 %**, contre 5,6 % au niveau national :

- 4,2 % dans la fonction publique d'Etat,
- 5,8 % dans la fonction publique hospitalière,
- 6,8 % dans la fonction publique territoriale.
- Stable par rapport à 2017 (6,1 %).
- De 4,7 % dans la Creuse à 8 % en Charente.

Source : Caisse des dépôts 2021 - Année de déclaration_FIPHFP 2019 - Région Nouvelle-Aquitaine / données 2019.

* Attention, les modes de calcul privé/public des taux d'emploi sont différents et ne peuvent pas être comparés.



Près de **80 Entreprises adaptées** en Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 2 000 postes.

Le marché du travail et la demande d'emploi à fin 2020

Des **DEBOE** - Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi **sur-représentés** dans les domaines professionnels :

- **Installation et maintenance** (14 % des demandeurs d'emploi).
- **Support à l'entreprise** – secrétariat, gestion, RH (13 %).
- **Arts et façonnage d'ouvrages d'arts** (12 %).

Des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- **Plus âgés.**
- Davantage de **niveau infra Bac.**
- **Moins mobiles.**



62 % des DE-BOE sont **en chômage de longue durée**, contre 48 % tout public.
24 % depuis au moins 3 ans.



831 jours, soit plus de 2 ans : **l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage** des demandeurs d'emploi handicapés, contre 645 jours (21 mois) pour l'ensemble des publics.



Nettoyage de locaux : métier (ROME) le plus recherché par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, suivi des **métiers de secrétariat** et **services domestiques**.



51 % des demandeurs d'emploi BOE déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi, (2 fois plus que les non BOE).

Freins principaux : **contrainte liée à l'état de santé** (35 %, contre 4 % des non BOE) et **exclusion numérique** (26 %, contre 24 %).

Source : Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, Pôle emploi STMT-données 2020. Traitement Cap Métiers.

8,9 %

soit près de **47 000 demandeurs d'emploi** sont **en situation de handicap**.

Contre 8,2 % au niveau national

Une baisse de 6 %

du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap sur un an.

Evolution à prendre avec précaution : un nombre important de personnes ne sont plus considérées comme étant au chômage, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles en 2020.



154 établissements
et Services d'Aide
par le Travail - **ESAT**

&

11 100 places
autorisées.

Plus de **300**
créations
d'activité
financées par
l'AGEFIPH en
2020.

L'accès et l'accompagnement dans l'emploi en 2020

Une reprise d'emploi toujours difficile pour les BOE

18 500 reprises d'emploi, soit **5 %** de l'ensemble des reprises d'emploi, contre 9 % pour la structure moyenne de l'ensemble de la DEFM.

Près de **4 000 jeunes BOETH accompagnés par les Missions locales (4 % des jeunes accueillis)**, dont 1 100 BOETH en premier accueil (soit 3 % des jeunes accueillis).

1 465 CUI-CAE - contrats d'accompagnement dans l'emploi de **bénéficiaires de l'obligation d'emploi** pour la région Nouvelle-Aquitaine en 2020.

Soit **18,2 % des bénéficiaires.**

Dispositifs de l'Emploi Accompagné (DEA)

Fin 2020 : 598 personnes accompagnées en région pour obtenir et garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

7 715

recrutements de travailleurs handicapés en 2020 par l'intermédiaire des Cap emploi.

Une baisse de 5 % en un an (- 9 % au niveau national).

Près de **17 000 personnes en accompagnement** et **9 500 employeurs accompagnés en 2020.**



Sources : Pôle Emploi et DPAE 2020 ; Cap Emploi données 2020; Agefiph – issus des données DARES 2020; I MILO, ARML Nouvelle-Aquitaine, données 2020 au 29/06/2021; ESAT- Répertoire FINISS – mai 2021, Traitement Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle en 2019-2020

96 %

taux de maintiens dans l'emploi réussis par Cap emploi à l'issue de l'accompagnement

En 2020, les Cap emploi ont contribué au maintien dans l'emploi de **2 180 travailleurs handicapés**.

4 235

accompagnements de parcours de salariés, d'agents de la fonction publique et de travailleurs indépendants pour un maintien dans l'emploi.

En 2020 : une baisse des signalements.

Accidents du travail Maladies professionnelles

Plus de **60 400 accidents de travail avec arrêt** en 2019. Secteurs les plus touchés : BTP, intérim, secteur du bois (ameublement et papier et carton), textiles, ainsi que les activités de transports.

Plus de **5 500 maladies professionnelles** en 2019, avec ou sans arrêt. Majoritairement des affections articulaires.

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

8 000 assurés accompagnés

dans des démarches de **Prévention de la désinsertion professionnelle** en 2020 par la Carsat Centre-Ouest.

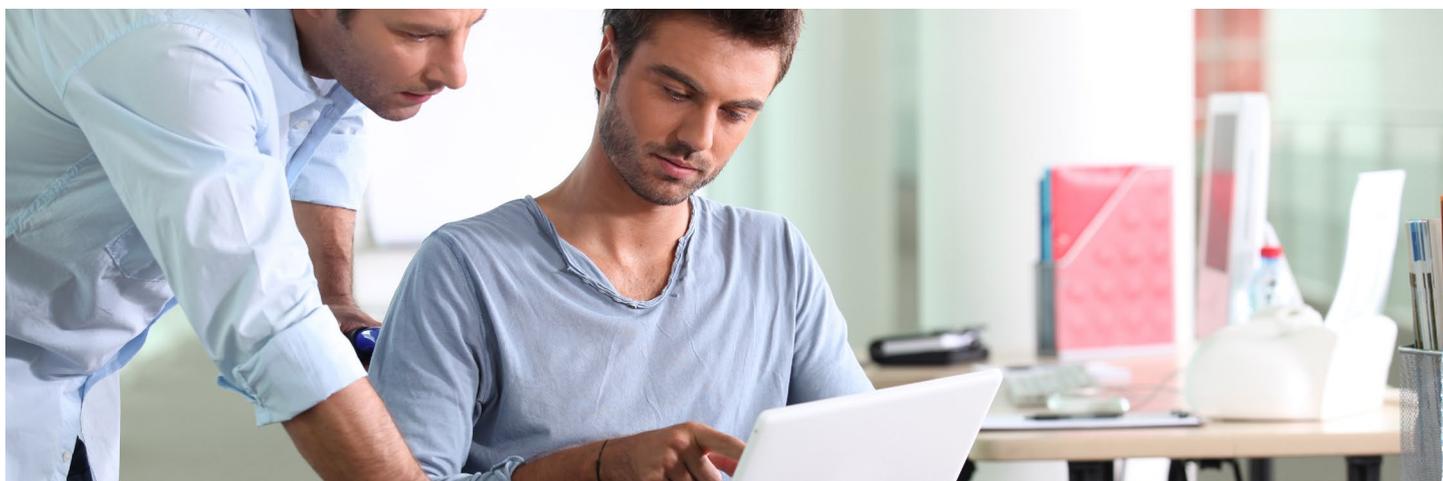
403 mesures préconisées (notamment bilan de compétences).

8 300 assurés accompagnés

dans des démarches de PDP en 2020 par la Carsat Aquitaine.

1 030 mesures

(notamment actions de remobilisation et formation pendant l'arrêt de travail, dont bilan de compétences).



Sources : Cap Emploi données 2020; CARSAT Centre-Ouest et CARSAT Aquitaine données 2019.

L'alternance des personnes en situation de handicap en 2019



63 %

des contrats d'alternance signés par des personnes en situation de handicap dans des **entreprises de - de 20 salariés** (contre 57 % tout public).



Commerce

principal secteur employeur des alternants en situation de handicap.



1,5 % des contrats sont signés par des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine.

496

contrats d'apprentissage

186

contrats de professionnalisation

Données déclaratives et certainement sous-estimées

Le nombre de contrats d'alternance signés par des personnes en situation de handicap a **reculé de 4,8 %*** entre 2018 et 2019.

Contre une hausse de 2,2 % tout public.

** A noter : les contrats d'alternance signés par des personnes en situation de handicap ne représentent qu'1,5 % des contrats signés. Cette baisse concerne en volume 22 contrats d'apprentissage de personne en situation de handicap sur l'année, et 12 contrats de professionnalisation.*

Les personnes en situation de handicap préparent davantage des contrats :

- de **niveau 3 - CAP** (57 %, contre 37 % tout public),
- dans le **domaine de formation « Echange et gestion »** (40 %, contre 32 %).



Source : Bilan année 2019, Nouvelle-Aquitaine (janvier 2020. Données ARIANE-Direccte, traitement : Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées en Nouvelle-Aquitaine

Le Service public régional de formation à destination des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2020

Gestion de l'offre de formation et de la candidature en Nouvelle-Aquitaine :

Plus de **8 700 candidatures** de personnes en situation de handicap sur l'offre régionale de formation à destination des demandeurs d'emploi en 2020 (SPRF et formations courtes Agefiph - Rafael).

Soit **13,7 % des candidatures**.

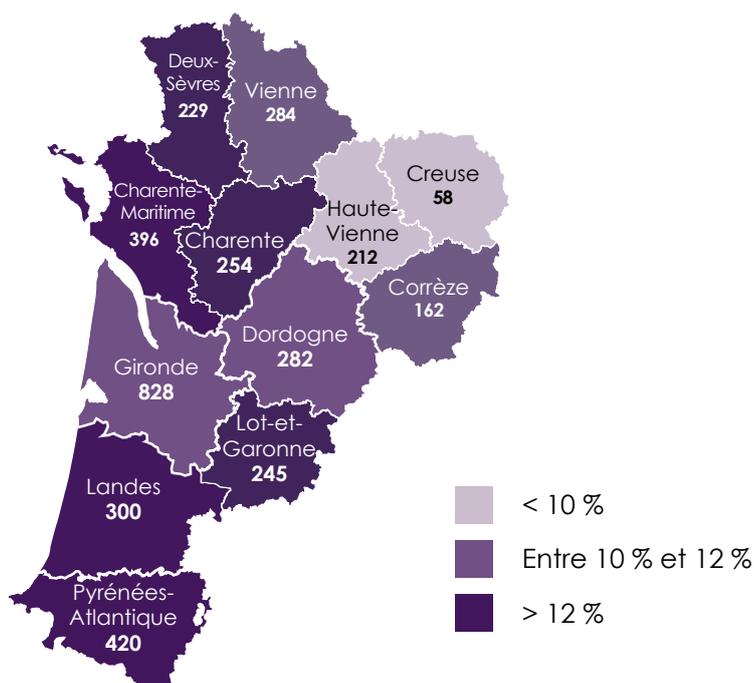
Principaux prescripteurs : **Cap emploi (45 %) et Pôle emploi (43 %)**

Les candidatures des personnes en situation de **handicap s'orientent plus souvent sur des formations non certifiantes** (68 %, contre 51 % des personnes sans RQTH).

Source : Rafael, Base de données de l'offre de formation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, données 2020 – extraction au 31.12.2020 ; Traitement Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine



Nombre et part des entrants en formation avec une RQTH ou autre titre OETH par département



Source : Région Nouvelle-Aquitaine, extraction 2020 EOS+SIP ex-Poitou-Charentes.



3 670

demandeurs d'emploi en situation de handicap sont entrés en formation SPRF en 2020 (dispositifs Région uniquement, hors Agefiph et Pôle emploi).

Soit **12 % des entrants en formation**.



Sur-représentés dans les domaines de formation **tertiaire, commerce, formations générales, aide à l'insertion sociale et professionnelle.**



Sous-représentés dans les domaines **agriculture, bâtiment, manutention, transports.**

Des stagiaires avec une reconnaissance de handicap :

Nettement **plus âgés**, 50 % des stagiaires présentant une RQTH ou autre OETH ont plus de 45 ans lors de leur entrée en formation (contre 25 % de l'ensemble des stagiaires).

Avec un **niveau de formation plus bas** : principalement un diplôme de niveau 3-CAP-BEP – 49 % (17 points de plus que l'ensemble des stagiaires) ou de niveau 4 - Bac – 21 %.

Moins présents dans les **formations qualifiantes** et les **1ers niveaux de qualification**. Les stagiaires RQTH font en premier lieu appel au Fond de Qualification (FQ) pour financer leurs formation et sollicitent majoritairement les dispositifs HSP socle et HSP 1er niveau de qualification.

Source : Région Nouvelle-Aquitaine, extraction 2020 EOS+SIP ex-Poitou-Charentes.



D'après les enquêtes auprès des stagiaires des dispositifs « Amorce de parcours » et « Marchés qualifiants », **l'insertion à 6 et 12 mois des stagiaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi est nettement inférieure** à la moyenne tout public.

A noter : Candidatures : données de l'outil Rafael, base de données de l'offre de formation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, dont formations courtes Agefiph, POEC, etc.

Entrées en formation : issues de l'outil de la Région Nouvelle-Aquitaine (ex EOS et SIP), dispositifs Région (hors Agefiph, Pôle Emploi) et les données sont en GFE.

Source : Région Nouvelle-Aquitaine.

LES FORMATIONS PÔLE EMPLOI

10 % des entrées sur les formations Pôle emploi concernent un public bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Sources : Pôle Emploi, SISF 2020



Les personnes en situation de handicap et la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2020

280

personnes déclarent une RQTH,

- soit **6 % du public reçu en Point Régional Conseil VAE - PRC.**
- Des bénéficiaires de conseil VAE en situation de handicap **un peu plus jeunes** (41 ans, contre 44 en moyenne).
- Plus souvent **demandeur d'emploi** et de **niveau 3** – CAP-BEP (34 %, contre 26 %).
- Plus souvent avec **l'objectif d'une recherche d'emploi** (41 %, contre 35 %).
- Ils visent principalement le **diplôme d'Etat d'Aide-soignant.**

Sources : Observatoire des parcours VAE en Nouvelle-Aquitaine, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, données 2020.

L'ACCESSIBILITÉ ET LA COMPENSATION DU HANDICAP EN FORMATION EN 2020

290

organismes de formation signataires de la charte régionale d'engagement dans une **démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap** (fin 2020).

176

référénts handicap professionnalisés (dans le cadre du programme de professionnalisation mis en œuvre par le CRFH) .

383

prestations d'étude de la compensation réalisées

700

parcours de formation ont été aménagés

L'accessibilité désigne l'ensemble des moyens développés par le centre de formation et utilisables par tous, pour permettre un meilleur accès et suivi de la formation au bénéfice d'une personne en situation de handicap. La compensation en formation est l'ensemble des adaptations spécifiques à une personne handicapée pour lui permettre de réaliser ses activités de manière autonome dans un environnement donné.

La politique régionale formalisée à travers le PRAFQPH 2018/2022- Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées s'inscrit dans une volonté d'inclusion et vise à promouvoir un égal accès des personnes handicapées aux formations de droit commun. En Nouvelle-Aquitaine, la Région, l'Agefiph et les partenaires de la politique régionale ont confié au Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) différentes missions parmi lesquelles celle d'accompagner les organismes de formation dans une démarche de progrès pour rendre accessibles leurs formations aux personnes en situation de handicap (charte régionale et désignation d'un référent handicap, auto-positionnement sur 28 indicateurs d'accessibilité, définition d'un plan d'action et de progrès).

Source : CRFH-Handicapitude, données 2020



Siège social

Centre régional Vincent Merle
102 avenue de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17000 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

Tour Toumaï
60 bd du Grand Cerf
86000 Poitiers

cap-metiers.pro
cap-metiers.fr

Suivez-nous ! @capmetiers



Ce document présente les chiffres clés emploi-formation « L'emploi et la formation des personnes en situation de handicap » de la Nouvelle-Aquitaine.

Toutes utilisations des informations de ce document doit indiquer la mention « Cap sur l'essentiel 2022 – L'emploi et la formation des personnes en situation de handicap, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, mai 2022 ». IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique
Photos : Adobe Stock - Edition Mai 2022

Pour aller plus loin :

En avril 2021, l'Etat et la Région ont confié à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, la mission d'observation de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap. Cette mission s'organise en collaboration avec les acteurs régionaux et les institutions en charge (ou associées) à la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes en situation de handicap. L'observatoire a dans un premier temps construit un système d'informations statistiques dédié aux données relatives au handicap en région en collectant, mutualisant et mettant à disposition de l'information dans un Tableau de bord, consultable sous :

<https://www.cap-metiers.pro/pages/559/Observatoire-emploi-formation-des-personnes-situation-handicap-Nouvelle-Aquitaine.aspx>

Pour plus de définitions :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire>

Retrouvez les publications

par filière régionale, territoire ainsi que sur les thèmes d'étude suivants :

VAE, alternance, égalité professionnelle, parcours des demandeurs d'emploi, parcours d'orientation et handicap

- sur le site cap-metiers.pro à la page Observatoire Régional Emploi Formation
- en scannant le QR-code ci-dessous



Avec la participation de :

